

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA
SANTE DE POINTE-NOIRE

BP : 454

N° 0245 /MSP/DDS-PN

NOTE CIRCULAIRE

A l'intention des Employeurs et Opérateurs Economiques évoluant dans
le Département de Pointe-Noire

Conformément aux dispositions du code de travail, de l'Arrêté Ministériel N°9033/MTERFPPS du 10 Décembre 1986 portant organisation et fonctionnement des Centres Socio-Sanitaires d'Entreprises, de l'Arrêté préfectoral N°0083/RK/CPR du 21 octobre 1988 relatif à la prévention des maladies transmissibles en milieu professionnel.

Par consensus tripartite, les Directions Départementales du Travail, de l'ONEMO et de la Santé Pointe-Noire ; les Médecins dont les noms et prénoms suivent sont autorisés à délivrer les certificats médicaux d'aptitude à l'emploi, de reprise de service et de réembauche selon les règles professionnelles de la Médecine du Travail.

Il s'agit :

- Dr. DZONDAULT Jean Pierre Michel (Directeur Départemental de la Santé de Pointe-Noire)
- Dr. PORTELLA née MOUBERI Chantal Pauline (Direction Départementale de la Santé de Pointe-Noire)
- Dr. DOMBI MABIALA Amédée (Médecine du Travail et des Sports)
- Dr. MAKAYA Guy Rufin
- Dr. BIKOUMOU Liliane (Clinique les Oliviers)
- Dr. ATANDA Léonard Henri (CMS Total E&P Congo)
- Dr. TATY -PAMBOU (Clinique la Grâce)
- Dr. NSIEMY Jean Claude (Clinique KITOKO)
- Dr. IMBOUA Justin (Hygiène Publique)
- Dr. IBATA Daniel (Hôpital Régional des Armées)
- Dr. BOUKIRA Narcisse (Clinique les EAUX)
- Dr. MANKOU Michel (Hôpital Général Adolphe SICE)
- Dr. TATY KOULESSE Gabriel (Clinique Tétra)
- Dr. MBOUNGOU KIMPOLO Noël (Clinique l'Hirondelle)
- Dr. ILOUMBOU Joachim (Clinique le Grâce)
- Dr. SIANARD Jeannette (Clinique du Plateau)
- Dr. MATALA Isidore (Clinique GUENIN)
- Dr. KALINA MENGO Philippe (Clinique Net Care)
- Dr. MANDZIA Nestor (Clinique de la Foire)
- Dr. KOKOLO Jysse Geoffroy (Clinique 3 Cocotiers)
- Dr. MANTSOUKINA Alphonse (Clinique du Spécialiste)
- Dr. SIBI Yves Martin (Clinique GUENIN)
- Dr. PANDZOU Guy Hervé (CMS ENI)

- Dr. SIBI Yves Martin (Clinique GUENIN)
- Dr. PANDZOU Guy Hervé (CMS ENI)
- Dr. MALEKE Gilbert (CMS Boscongo)
- Dr. TATY-TATY Raphaël (Clinique du Spécialiste)
- Dr. KOUMOU EBONGA Aimé (Clinique Santé Vision)
- Dr. NKOUKA DIENITA (CMS ENI)

Ils sont chargés de :

- Déclarer dans les 24 heures les cas des maladies infectieuses et contagieuses des travailleurs à la Direction Départementale de la Santé de Pointe-Noire, et la Direction Départementale du Travail de Pointe-Noire et du Kouilou;
- D'échanger des informations médicales et de mener toute action sanitaire contre les grandes endémies avec les services de la Santé Publique ;
- Dresser les statistiques relatives à la fréquence des maladies et des accidents du travail ;
- Dresser un rapport trimestriel à la Direction Départementale de la Santé de Pointe-Noire, et la Direction Départementale du Travail de Pointe-Noire et du Kouilou par le biais du Service de la Médecine du Travail et du Sport ;
- Participer aux formations en Médecine du Travail
- Accepter d'éventuelles supervisions et évaluations de leurs activités
- Outre l'examen clinique, chaque travailleur sera soumis aux examens para cliniques conformément à l'arrêté préfectoral précité ;

En fonction de l'état de santé du travailleur, de son emploi ou de son occupation professionnelle, le médecin peut prescrire d'autres examens qu'il juge utiles.

La présente note circulaire est valable pendant une durée de trois (ans) à compter de la date de signature et abroge les précédentes dispositions.

Fait à Pointe-Noire, le 03 Mars 2017

Copie :

- PREFECTURE
- DD SANTE
- ONEMO
- UNICONGO
- DD TRAVAIL
- DD. HYDROCARBURE
- DG MARINE MARCHANDE
- DIRAT

Le Directeur Départemental du travail
De Pointe-Noire et du Kouilou

Le Directeur Départemental de la Santé
de Pointe-Noire



Le Directeur Départemental de l'ONEMO
De Pointe-Noire

